

# PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE PAEC - Plateaux & Vallées Vellaves

Guide 2023 - 2027

L'EPAGE Loire Lignon porte le projet agro-environnemental et climatique sur le territoire « Plateaux & Vallées vellaves » avec l'appui technique des partenaires agricoles environnementaux et institutionnels qui permet la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatique - MAEC

L'ambition de ce projet est d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus durables, en particulier dans un contexte climatique changeant où la ressource en eau et les milieux naturels sont menacés.

## S'engager dans une MAEC, pourquoi pas vous ?

### Qu'est que les MAEC ?

Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des engagements volontaires d'une durée de 5 ans souscrits lors de la déclaration PAC. Il s'agit d'un instrument incitatif du 2<sup>e</sup> pilier de la PAC (FEADER).

Les MAEC rémunèrent la mise en œuvre de pratiques agricoles pour répondre aux enjeux agro-environnementaux des territoires.

Ces aides répondent à plusieurs enjeux :

- préserver et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- maintenir les milieux agro-écologiques et leur fonctionnalité : prairies naturelles, zones humides
- adapter les pratiques vers un système plus résilient face au changement climatique
- sensibiliser aux espèces protégées inféodées aux milieux agricoles

### Qui est éligible ?

Les agriculteurs (individuel, GAEC, EARL, SCEA...) exploitant des parcelles dans les zones à enjeux prioritaires (voir carte au dos)

### Quand pouvez vous souscrire ?

Les MAEC sont à engager avant le 15 mai 2023 après la réalisation d'un diagnostic individuel d'exploitation

# Liste des MAEC proposées

## Dans quelles mesures m'engager ?

Deux types de mesures sont proposées :

|                         | MAEC Système  | MAEC Localisées   |
|-------------------------|---|---|
| <b>Engagement</b>       | 90 % des terres arables + prairies permanentes (PP) | A la parcelle   |
| <b>Zones concernées</b> | Zones prioritaires (voir zones roses carte au dos)  | Natura 2000, zones humides, zones abritant des espèces menacées (voir zones vertes) |

Engagements **obligatoires** pour toutes les MAEC :

- Engagement pendant 5 ans à respecter le cahier des charges
- Réalisation d'un diagnostic individuel d'exploitation au préalable de l'engagement
- Participation à une formation (1/2 journée) au cours des 2 premières années
- Enregistrement des pratiques / interventions
- Non-retournement des couverts permanents

## Mesure localisée « préservation des milieux humides »

Prairies permanentes humides (zones bleues au dos) Montant : 201 €/ha/an

**Objectif** : Préserver les prairies permanentes à caractère humide

**Engagements** :

- Mise en œuvre d'un plan de gestion pastorale pendant les 5 ans
- Taux de chargement maximal moyen à la parcelle = 1 UGB/ha/an
- Taux de chargement minimal moyen de 0,1 UGB/ha/an
- Pas de pâturage en période hivernale (à définir selon altitude)
- Absence de fertilisants azotés et d'apports magnésiens et de chaux
- 50 % des surfaces engagées valorisées par le pâturage

## Mesure localisée « surfaces herbagères et pastorales »

Prairies permanentes Montant : 51 €/ha/an

**Objectif** : Conserver la diversité des prairies naturelles riches en espèces

**Engagements** :

Respecter les indicateurs suivants sur les surfaces engagées selon le type de prairies ou pâturages :

- Prairies naturelles de fauche : présence d'au moins 4 plantes indicatrices ;
- Prairies naturelles ou bois pâturés : respect d'un niveau minimum de prélèvement (pour éviter le sous-pâturage); OU
- Absence de dégradation du tapis (pour éviter la forte présence de plantes déchaussées ou indicatrices d'eutrophisation) OU
- Accessibilité du milieu et valorisation pour l'alimentation
- Absence de produits phytosanitaires et de fertilisation minérale

## Mesure localisée « Protection des espèces »

Prairies permanente et temporaires | Montant : 82 – 200 €/ha/an (Niveau 1 - 3)

**Objectif :** Protéger certaines espèces (Oiseaux et papillons notamment)

### Engagements :

- Etablir un plan de gestion spécifique et le mettre en œuvre pour 5 ans
- Mettre en défens temporairement au moins 10 % des surfaces engagées et retard d'utilisation selon le niveau d'engagement
- Interdiction de fertilisation sur la zone mise en défens et limitation de la fertilisation sur le reste de la parcelle
- Absence d'apports magnésiens et de chaux

## Mesure système « Elevage herbivores » ≥ 10 UGB

Terres arables + prairies permanentes : engagement de 90 % des surfaces

**Objectifs :** accroître l'autonomie alimentaire du troupeau en valorisant la production d'herbe et limitant l'utilisation d'intrants

**Engagements niveau 1 :** 121 €/ha/an

Chargement maximal = 1,2 UGB/ha/SFP

Atteindre en 3<sup>e</sup> année :

- 70% d'herbe/SAU • 12% de maïs/SFP

Plafonds annuels d'achat de concentrés à partir de la 3<sup>e</sup> année :

• 800 kg/UGB/an bovin • 1 tonne/UGB/an ovin • 1,6 tonne/UGB/an caprin

Pas de produits phytosanitaires sur les prairies permanentes engagées

Réduction progressive de l'IFT moyen

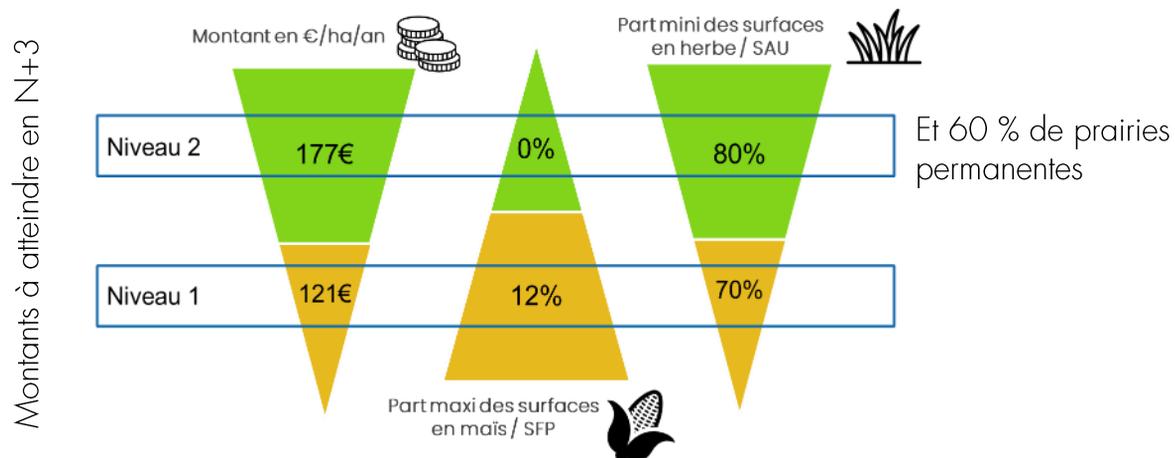
**Engagements niveau 2 :** 177 €/ha/an

Même chargement, plafonds de concentré et IFT que niveau 1

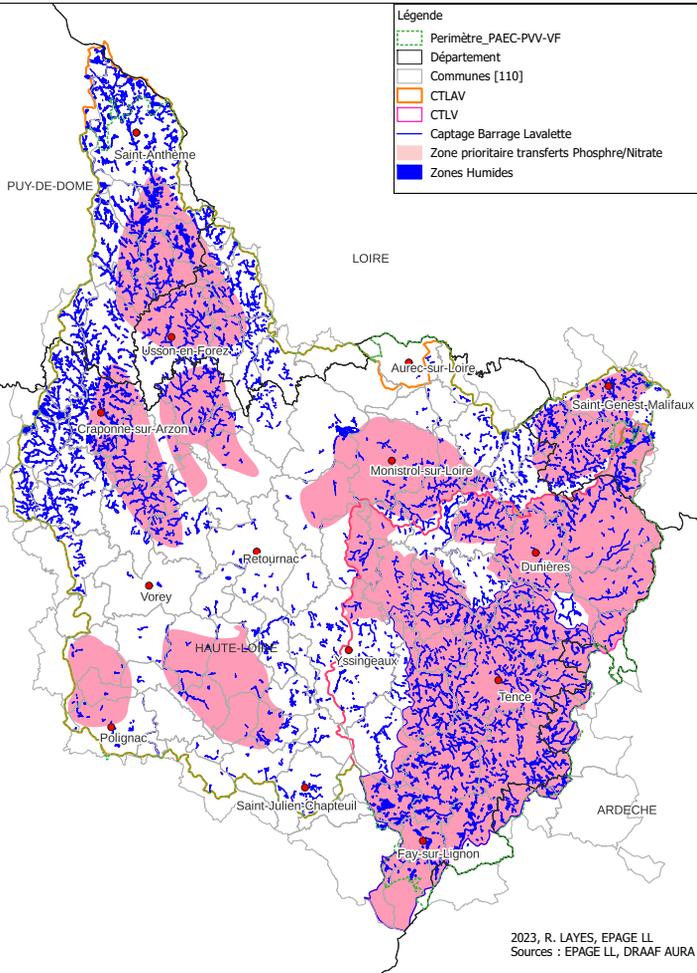
80% d'herbe/SAU • 0% de maïs/SFP • 60% de PP / SAU

Pas de produits phytosanitaires sur les PP et les prairies temporaires engagées

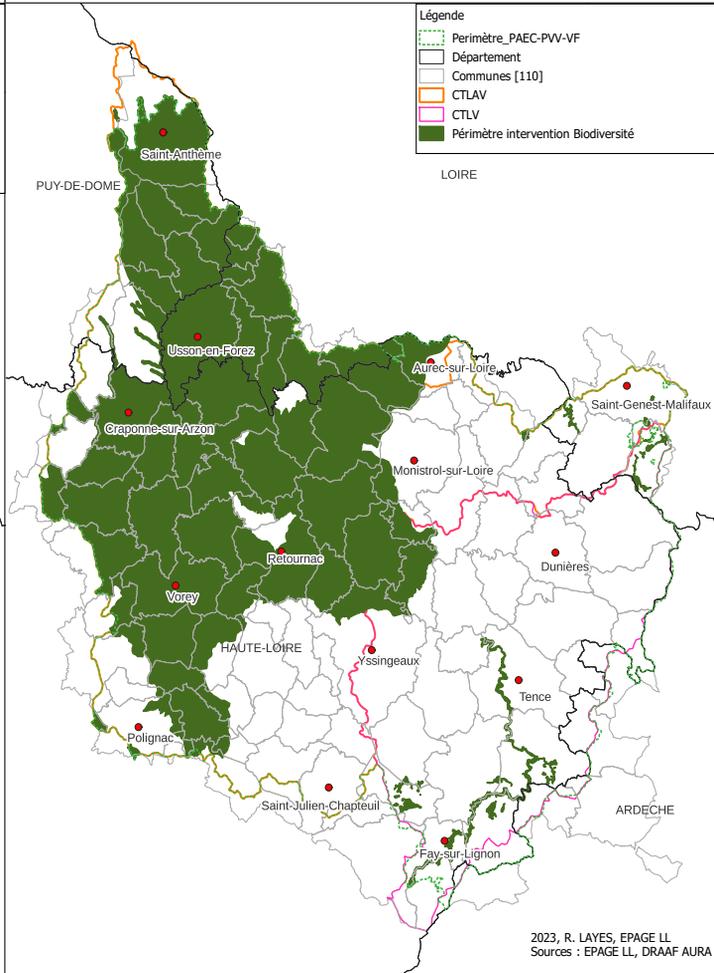
Respecter l'équilibre de la fertilisation azotée sur l'ensemble des parcelles engagées



## Périmètre Intervention Enjeu EAU



## Périmètre Intervention Enjeu BIODIVERSITE



### Votre contact :

Romain Layas  
EPAGE Loire Lignon, antenne de Tence  
06 03 46 50 23  
[romain.layas@epageloirelignon.fr](mailto:romain.layas@epageloirelignon.fr)

### Partenaires techniques



Agir pour la biodiversité

### Partenaires Financiers

